

# Info-municipal - Janvier 2019

## Fête de Noël et des nouveau-nés 2018

Le 16 décembre dernier, au centre Aux Quatre-Vents, c'est 138 enfants, dont 7 nouveau-nés, qui ont reçu un cadeau des mains du Père Noël. Cette journée magique a commencé avec un spectacle interactif de Jimmy Stratosphère, suivi de l'arrivée de notre cortège: Le Père Noël, la Mère Noël, la fée des étoiles et ses assistants! Tout au long de l'après-midi, les enfants pouvaient se faire maquiller et avoir des ballons sculptés par Anymousse Brillantine!  
Merci à tous!



## **Municipalité de Saint-Claude**

295, Route de l'Église, Saint-Claude (Québec) J0B 2N0  
Téléphone: 819 845-7795 Télécopieur: 819 845-2479

[www.municipalite.st-claude.ca](http://www.municipalite.st-claude.ca)

Suivez nous sur Facebook: Municipalité de Saint-Claude





# Nouvelles municipales

PROVINCE DE QUEBEC  
MRC DU VAL ST-FRANCOIS  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLAUDE

## AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉES PAR LA SOUSSIGNÉE, France LAVERTU, QUE**

LE **RÔLE DE PERCEPTION 2019** SERA DÉPOSÉ AU BUREAU MUNICIPAL LE **14 JANVIER 2019** ET L'ENVOI DES COMPTES DE TAXES SE FERA DANS LES DÉLAIS REQUIS. La date prévue est le **24 JANVIER 2019**.

**1er versement: 25 février 2019**

**2e versement: 25 avril 2019**

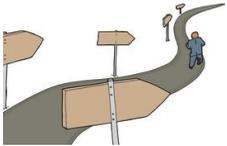
**3e versement: 25 juin 2019**

**4e versement: 26 août 2019**

Donné à Saint-Claude, ce neuvième jour de janvier deux mille dix-neuf.  
France Lavertu—Directrice générale Et secrétaire-trésorière



## DÉNEIGEMENT DES SENTIERS DE LA POINTE MARCHAND



Certains citoyens désirent que les sentiers de la Pointe Marchand soient dégagés pour les piétons pendant l'hiver. Ces derniers seront ouverts par madame Francine Lettre pour la saison hivernale.



## COMPOST

Nous avons remarqué une problématique au niveau des bacs à compost durant la période hivernale. Certaines matières organiques gèlent dans le bac et quand la Régie les collecte, les matières organiques demeurent dans le bac. Voici quelques trucs et astuces afin de bien composter et de s'assurer que les matières ne demeurent pas coincées dans votre bac :

- Utilisez des sacs compostables dans votre petit bac de maison (en vente dans les épiceries, magasins à un dollar, etc.);
- Si possible, gardez votre petit bac de cuisine entreposé dans votre congélateur (pas d'odeur et pas de liquide qui coule lors du transfert dans le gros bac);
- Ne jetez pas la nourriture directement dans le gros bac;
- Déposez un morceau de carton plat (ex. : boîte de céréale) au fond de votre bac quand celui-ci est vide;
- Évitez de déposer des liquides dans votre bac;
- Utilisez un sac à papier pour les résidus de jardins lorsqu'ils sont humides (feuilles mortes, mauvaises herbes, etc.);
- Si vous avez des sacs de papier, déposez-en un à l'intérieur du bac, l'ouvrir et déposez vos sacs de compost. Quand le sac de papier est plein, insérez-en un autre.



**Avis public** EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ Par la soussignée, **France Lavertu**, directrice générale, secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, que le conseil à sa séance extraordinaire sur le budget 2019 tenue le **17 décembre 2018** a adopté les prévisions budgétaires 2019 comme suit :

Le conseil de la municipalité de Saint-Claude prévoit des dépenses équivalentes aux recettes pour un montant de 1 934 000\$, le tout réparti comme suit :

**AVIS PUBLIC - PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES - EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2019**

► **Revenus**

Taxes	1 430 624,00 \$
Compensations tenant lieu de	3 000,00 \$
Transferts	386 561,00 \$
Services	83 760,00 \$
Imposition de	26 500,00 \$
Intérêts	3 555,00 \$
<b>Total des revenus</b>	<b>1 934 000,00 \$</b>

► **Charges**

Administration générale	286 500,00 \$
Sécurité publique	301 500,00 \$
Transport	674 000,00 \$
Hygiène du	178 700,00 \$
Aménagement, urbanisme et	82 300,00 \$
Loisirs et culture	126 500,00 \$
Frais de financement	10 600,00 \$
<b>Total des charges</b>	<b>1 660 100,00 \$</b>

► **Excédent (déficit) de l'exercice** 273 900,00 \$

► **Financement**

Financement à long terme	(5 000,00\$)
Remboursement de la dette à long terme	(166 301,00 \$)

► **Affectations**

Activités d'investissement	(136 649,00 \$)
Excédent (déficit) accumulé	
Réserves financières et fonds	9 050,00 \$

**Excédent de fonctionnements de l'exercice à des fins** 0,00 \$

Donné à Saint-Claude ce 20 décembre 2018

**RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME « UNE ÉCOLE À DÉCOUVRIR »**  
**ÉCOLE NOTRE-DAME DU SOURIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Claude et l'école Notre-Dame du Sourire désirent promouvoir son institution comme milieu de vie dynamique, le programme « école à découvrir » existe depuis 2003;

**CONSIDÉRANT QU'**une municipalité peut aider et peut subventionner pour l'éducation et la formation de la jeunesse sur son territoire, et ce selon l'article 91 de la Loi sur les compétences municipales;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire aider les familles sur son territoire dans la politique familiale;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal en collaboration avec la direction de l'école Notre-Dame du Sourire désire changer le programme afin de simplifier l'administration des parties;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati , appuyé par le conseiller Jocelyn Milette et résolu que la municipalité accorde une subvention à l'école Notre-Dame du Sourire dans le but de promouvoir cet établissement et plus particulièrement par l'intermédiaire de l'équipe-école (programme « une école à découvrir »);

**QUE** le programme-cadre (dépliant) doit être mis à jour chaque année, pour inclure la promotion (une école à découvrir);

**QUE** la subvention sera accordée de la façon suivante:

un montant de 25\$ à chaque élève inscrit soit accordé chaque année scolaire pour diminuer les frais reliés aux entrées scolaires des familles, et ce pour la durée complète de l'élève au primaire.

**QUE** la subvention doit être indiquée sur la facture de l'élève (**crédit programme municipal école à découvrir**) afin que la mention soit précise pour tous les parents ou les intervenants.

**QUE** la somme sera versée à l'école Notre-Dame du Sourire après chaque entrée scolaire, soit entre le 1er septembre et le 31 décembre de chaque année admissible, sur preuve du nombre d'inscriptions incluant nom, degré et adresse si possible.

**QUE** cette résolution annule et remplace la résolution no 2016-11-11.

**PUBLICATION D'UN RÈGLEMENT MUNICIPAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLAUDE  
AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ  
AVIS PUBLIC**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ**

Par la soussignée, France Lavertu, directrice générale, secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, que le conseil, à sa séance extraordinaire du 17 décembre 2018,

**A adopté le règlement suivant :**

**RÈGLEMENT NO 2018-316**

**RÈGLEMENT POUR FIXER LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018 ET LES  
CONDITIONS DE LEUR PERCEPTION**

**Que ce règlement entre en vigueur.**

Ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

**TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE      0,67\$ DU 100\$ D'ÉVALUATION.**

**TAUX POUR EMPRUNT GÉNÉRAUX            0,08\$ DU 100\$ D'ÉVALUATION**

**TARIF DES ORDURES**

Résidentiel (par unité de logement)	105\$
ICI (industries, commerce, institutions)	120\$
Maison de tourisme	120\$
Entreprise agricole enregistrée avec bâtiment de ferme (AEA)	140\$

**TARIF POUR COLLECTE SÉLECTIVE**

Résidentiel (par unité de logement)	25\$
<a href="#"><u>ICI (industries, commerce, institutions)</u></a>	75\$
Maison de tourisme	75\$

**TARIF DES MATIÈRES ORGANIQUES**

Par unité de logement	55\$
-----------------------	------

## **TARIF POUR LE SERVICE INCENDIE**

Résidentiel (par unité de logement)	25\$
ICI (industries, commerce, institutions)	25\$

## **COMPENSATION POUR LE SERVICE DE LA VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES**

850 gallons et moins	92\$
950 à 1050 gallons	94\$
1050 à 1200 gallons	96\$
Plus de 1201 gallons	136\$
saisonniers	38.50\$

## **COMPENSATION SERVICE D'ÉGOUT : COÛT D'OPÉRATION DU SYSTÈME**

Résidentiel (par unité de logement)	303\$
ICI (industries, commerce, institutions)	303\$
Exploitation agricole	620\$

**DONNÉ à Saint-Claude, ce 20 décembre 2018.**

---

## **ENGAGEMENT REMPLAÇANT OFFICIER EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT** **- ARRÊT DE TRAVAIL**

Madame Mathilde Noël est en arrêt de travail

Monsieur Luc Lefrançois, inspecteur en bâtiment de Saint-Georges-de-Windsor et St-Adrien, accepte de remplacer de façon temporaire, une journée semaine, les mercredis.

Monsieur Luc Lefrançois, est nommé officier en bâtiment et en environnement par intérim pour la durée du congé de madame Noël.



# École Notre-Dame du Sourire



## **PROGRAMME DE PASSE-PARTOUT** **POUR LES ENFANTS QUI SERONT EN MATERNELLE EN 2019**

POUR BIEN PRÉPARER L'ENFANT ET SES PARENTS À L'ENTRÉE EN MATERNELLE DE SEPTEMBRE 2020, L'ÉCOLE NOTRE-DAME DU SOURIRE OFFRE LE PROGRAMME PASSE-PARTOUT MIS AU POINT PAR LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION.

Par des activités éducatives stimulantes, Passe-Partout aide notamment l'enfant à socialiser, à affirmer sa personnalité et à s'intégrer progressivement au fonctionnement de l'école. Les enfants prendront part à 16 rencontres, dont 8 nécessiteront la participation d'un parent. Le programme est offert pendant un soir de semaine.

**(L'enfant doit être âgé de 4 ans au 30 septembre 2019)**

**C'est Gratuit! Pour informations: 819-845-3818**

**(prévoir une preuve de résidence et avoir en main le certificat de naissance et la carte d'assurance-maladie de l'enfant!)**



### **«UNE ÉCOLE À DÉCOUVRIR»**

L'équipe CADRE de l'école Notre-Dame du Sourire en collaboration avec la municipalité de Saint-Claude, verse une subvention dans le but d'ENCOURAGER les familles du milieu. Ce programme a vu le jour en 2003 et est reconduit depuis ce temps.

Les intervenants ont opté pour un programme : « Une école à découvrir ».

Ce programme vise:

- ⇒ Un nouvel enfant au préscolaire (maternelle)
- ⇒ Un déménagement (pour chacun des enfants)
- ⇒ Toutes nouvelles familles qui choisiront d'inscrire leur(s) enfant(s) à l'école

Un montant de 25\$ à chaque élève inscrit sera accordé chaque année scolaire pour diminuer les frais reliés aux entrées scolaires des familles, et ce pour la durée complète de l'élève au primaire. la subvention sera indiquée sur la facture de l'élève (**crédit programme municipal école à découvrir**)

**« Bienvenue chez nous, à l'école Notre-Dame du Sourire »**

La période d'inscription aura lieu durant

**LA PREMIÈRE SEMAINE DE FÉVRIER.**

Pour information, 819-845-3818.



# Nouvelles



## Les Fêtes de fin d'année sont derrière vous, mais ces kilos en trop ne veulent pas vous quitter ?

De plus en plus de Canadiens ont recours à des médicaments d'ordonnance et à des produits de santé naturels pour perdre du poids. Ces produits peuvent être bénéfiques lorsqu'on les utilise correctement dans le cadre d'un programme de gestion du poids. Toutefois, une mauvaise utilisation peut entraîner des risques graves pour la santé.

Les situations suivantes sont des exemples de mauvaise utilisation **qui pourraient avoir des conséquences graves pour la santé** :

- Achat en ligne de médicaments d'ordonnance **que ne vous a pas prescrit un professionnel de la santé** après vous avoir examiné.
- **Prise simultanée** de différents types de produits amaigrissants, ou prise de produits amaigrissants combinés à d'autres produits de santé, sans discuter des risques possibles avec un professionnel de la santé.
- **Achat en ligne de produits amaigrissants de sources incertaines.**
- Utilisation d'un produit amaigrissant **qui diffère de celle recommandée sur l'étiquette**, sauf sur recommandation d'un professionnel de la santé.

### Réduire les risques

Si votre poids vous préoccupe, discutez avec votre professionnel de la santé du meilleur moyen d'atteindre et de maintenir un poids santé. Suivez aussi les recommandations suivantes :

- **Évitez** d'acheter des produits de santé par Internet si la source :
  - n'indique pas de numéro de téléphone ou d'adresse postale;
  - offre de vous émettre une ordonnance en fonction de vos réponses à un questionnaire en ligne.
- **Méfiez-vous** si une publicité indique qu'il s'agit d'un produit amaigrissant « naturel ». Ne prenez pas pour acquis qu'un produit est « sécuritaire » parce qu'il est « naturel ».
- Si vous désirez **être sûr** que Santé Canada a évalué l'innocuité, l'efficacité et la qualité des produits de santé que vous utilisez, cherchez sur l'emballage l'un des codes de huit chiffres suivants :
  - une identification numérique de drogue (DIN)
  - un numéro de produit naturel (NPN)
  - un numéro de remède homéopathique (DIN-HM)
- Si un produit amaigrissant provoque un **effet indésirable**, communiquez sans tarder avec votre professionnel de la santé. Les consommateurs et les professionnels de la santé sont priés d'aviser Santé Canada de tout effet indésirable.

## Restez loin de la... grippe

**Vous pouvez prendre un rendez-vous pour obtenir votre vaccin contre la grippe.**

Si vous souhaitez une assistance téléphonique, téléphonez aux numéros suivants :

**819 821-5118** (Sherbrooke et environs) ou **1 877 921-5118** (ailleurs dans la région – sans frais)

Si vous présentez des symptômes, appelez Info-Santé au 811 ou consultez un médecin.

**Le vaccin contre la grippe est gratuit uniquement pour les personnes suivantes :**

- Enfants de 6 à 23 mois
- Personnes atteintes de certaines maladies chroniques
- Femmes enceintes atteintes de certaines maladies chroniques, durant toute leur grossesse
- Femmes enceintes en bonne santé durant les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> trimestres de leur grossesse
- Personnes âgées de 60 ans ou plus
- Proches des personnes mentionnées ci-haut, y compris les personnes qui en prennent soin
- Proches des enfants de moins de 6 mois
- Travailleurs de la santé

**Toute personne ne faisant pas partie de cette liste et qui désire se protéger contre la grippe peut s'informer auprès de son pharmacien.** Merci de poser ce geste de prévention essentiel pour vous et pour les autres!

**RESTEZ LOIN  
DE LA  
GRIPPE  
FAITES-VOUS VACCINER!**

## *L'hiver est enfin arrivé, la saison du quad est arrivée*

Ce fut un début de saison capricieux, beaucoup de neige sur une terre chaude ont donné lieu à des situations inusitées pour certaines machineries, dont ultimement les surfaceuses. Cette situation peu commune a du faire appel à votre patience, malgré la belle neige au sol. Disons-nous merci à tous. Ceci est un comportement essentiel afin de préserver les droits de passages.

Beaucoup de travaux ont été effectués par vos bénévoles en début de saison : le pont Dusseault mesurant 53 pieds de long est terminé ainsi que le pont à Melbourne est également achevé. De plus, sur une note d'une plus grande envergure, le pont Bernier reliant les deux rives de la rivière Saint-François à Brompton a été inauguré le 11 Décembre 2018. Merci à la ville de Sherbrooke et autres paliers gouvernementaux.



Le 12 décembre dernier avait lieu la 9ième édition de la remise des prix de reconnaissance des bénévoles en matière de véhicule hors route décerné par le ministère des transports à Québec. Cette année la personne choisie pour recevoir ce prix dans la région de l'Estrie pour les vtt est la présidente du club quad de la MRC Val St François Marie Josée St Pierre. Son dévouement, son implication ainsi que son leadership auprès de son équipe et du club ont fait d'elle la lauréate de ce prix !!

Bonne saison à tous et soyez prudents

Janie Roarke

L'année 2019 débute et les membres du comité de l'Association des Eaux et Berges du Lac Boissonneault en profitent pour vous souhaiter, une merveilleuse année 2019 remplie de bonheurs, d'Amour et surtout la santé pour chacun...

Nous en profitons pour vous informer d'un objectif très important pour l'Association en 2019

-Sensibiliser les citoyens aux dangers susceptibles de détruire la qualité de l'eau du Lac ainsi que les obligations et responsabilités de chacun

-Il est important de réaliser que la qualité de l'eau de notre Lac est directement reliée à la qualité des activités qui s'y déroulent et à la valeur des propriétés qui l'entoure

-Tous ensemble, la municipalité de St-Claude, les citoyens et l'Association, nous pouvons faire une grosse différence

-L'Association travaillera à prendre les moyens pour conserver notre Lac en santé

-Votre participation par l'achat de carte de membre nous permet de pouvoir adéquatement prendre les mesures nécessaires à cette conservation

-Veuillez noter que les cartes de membre 2019 seront disponibles dès le début mars auprès de Jean-Luc Paquette  
819-845-4187



### **INFORMATIONS PRATIQUES POUR PROPRIÉTAIRES DE BOISÉ**

Il existe des programmes et des organismes qui peuvent vous aider à aménager votre forêt.

- Aide financière disponible
- Crédits d'impôt à la réalisation de travaux sylvicoles
- Certification forestière garantissant la réalisation de travaux forestiers approuvés
- Formations offertes sur divers aspects de l'activité forestière
- Gamme étendue de travaux sylvicoles disponibles : coupes partielles (éclaircie, jardinage, etc.), plantation d'arbres et entretien, reboisement sous couvert forestier ou en friche.

#### **Qui contacter?**

- **Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie**

(programmes d'aide financière, informations dédiées et publication de feuillets d'information)  
[www.agenceestrie.qc.ca](http://www.agenceestrie.qc.ca) (819 875-1007)

- **Association forestière du sud du Québec** (capsules vidéos, magazine, information, événements de sensibilisation, congrès)

[www.afsq.org](http://www.afsq.org) (819 562-3388)

- **Conseillers forestiers – Groupement ou firme d'ingénieurs forestiers** (services-conseils pour aménager un boisé et réalisation de travaux sylvicole, certification forestière)

Voir l'Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie pour obtenir la liste des conseillers accrédités.





### **Renouvellement des licences pour animaux de compagnie**

La période de renouvellement des licences pour chats et chiens se déroulera du 15 janvier au 15 février 2019. D'ici la fin du mois de janvier, tous les gardiens d'animaux de compagnie déjà enregistrés auprès de la SPA de l'Estrie recevront par la poste leur avis de renouvellement.

Vous devez acquitter le paiement de cet enregistrement **au plus tard le 15 février 2019**. La réglementation municipale prévoit en effet l'ajout de frais d'administration pour tout paiement effectué après cette date. Toujours selon la réglementation municipale, le fait de ne pas se conformer à cette obligation pourrait entraîner l'émission d'une amende minimale de 50 \$.

***L'enregistrement de votre animal de compagnie est un règlement municipal.*** La réglementation municipale stipule que tout gardien de chat ou de chien doit enregistrer celui-ci auprès de la SPA de l'Estrie.

***L'enregistrement est valide du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de chaque année.*** Vous devez procéder tous les ans au renouvellement de cet enregistrement, par le biais de l'avis que vous poste la SPA de l'Estrie.

Un nouveau médaillon n'accompagne pas cet avis; vous utilisez le même d'année en année. Par contre, si votre animal a perdu son médaillon ou si le numéro inscrit sur celui-ci s'est effacé, communiquez avec la SPA de l'Estrie, au 819 821-4727, option 4. Un nouveau médaillon vous sera posté.

***Épargnez 10 \$ si votre animal est stérilisé.*** Si vous avez fait stériliser votre chat ou votre chien au cours de la dernière année, joignez la preuve (fournie par votre médecin vétérinaire) avec votre paiement ou faites-la parvenir à la SPA de l'Estrie par télécopieur au 819 823-1573. Vous profiterez alors d'un rabais de 10 \$ sur le prix régulier de l'enregistrement de votre animal.

***Vous n'avez plus votre animal?*** Communiquez sans tarder avec la SPA de l'Estrie, au 819 821-4727, option 4 afin que votre dossier soit mis à jour.

***Un nouvel animal de compagnie? Nouvellement arrivé dans la région?*** Si vous avez un nouvel animal de compagnie depuis peu ou êtes récemment déménagé dans la région, la réglementation municipale exige que vous procédiez à l'enregistrement de celui-ci dans les 15 jours suivant son acquisition ou l'emménagement dans votre nouvelle demeure. Pour ce faire, communiquez avec la SPA de l'Estrie au 819 821-4727, option 4, du lundi au vendredi entre 10 h et 17 h, ou présentez-vous au refuge de la SPA de l'Estrie, du lundi au samedi entre 10 h et 17 h.

Vous pouvez également remplir le formulaire d'enregistrement disponible au [spaestrie.qc.ca](http://spaestrie.qc.ca), sous le bouton *Enregistrez votre animal* (à droite de l'écran), à la section « Comment enregistrer votre animal et obtenir son médaillon »; une fois rempli, retournez-le à la SPA de l'Estrie. Nous vous ferons parvenir par la poste la facture de cet enregistrement et le médaillon de votre animal.

## RÈGLEMENT POUR LE HOCKEY LIBRE

Toute personne qui participe à une activité de hockey sur glace doit porter les équipements protecteurs suivants lorsque cette activité est exercée sur une aire de jeu ayant fait l'objet d'une réservation à cette fin:

1° un **casque protecteur** conforme à la norme Casques de hockey CAN3-Z262.1-M83 ou Casques de hockey CAN/CSA-Z262.1-M90, publiées par l'Association canadienne de normalisation;

2° un **protecteur facial** complet conforme à la norme Protecteurs faciaux pour joueurs de hockey sur glace et de crosse CAN3-Z262.2-M78 ou aux types 1, 2 ou 3 de la norme Protecteurs faciaux et visières pour joueurs de hockey sur glace CAN/CSA-Z262.2-M90, publiées par l'Association canadienne de normalisation;

3° un **protège-cou** conforme à la norme Protège-cou pour joueurs de hockey et de ringuette NQ9415-370 du 90-05-15, publiée par le Bureau de normalisation du Québec.

## Horaire de la patinoire hiver 2019

**Notez que la patinoire est sans surveillance et disponible selon la température**

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Libre	Libre	Libre	8h15 à 14h45 École	Libre	Libre	Libre
10h - 14h Patinage libre	Libre	Libre	8h15 à 14h45 École	Libre	Libre	10h - 14h Patinage libre
14h - 17h Hockey	Libre	Libre	8h15 à 14h45 École	Libre	14h45-17h30 Service de garde	14h - 17h Hockey
17h - 20h Hockey	17h - 20h Patinage libre	17h - 20h Hockey	17h - 20h Patinage libre	17h - 20h Hockey	18h - 20h Cours patinage **	17h - 20h Patinage libre
20h - 21h Patinage libre	20h - 21h Hockey	20h - 21h Patinage libre	20h - 21h Hockey	20h - 22h Patinage libre	20h - 22h Hockey	20h - 22h Hockey

\*\* **Cours de patinage pour tous 18h00 à 20h casque obligatoire.**  
Débute le vendredi 4 janvier tant que le temps le permet.  
Info: Yvon Therrien: 819-845-3313

# Activités du Groupe Entraide

## **SOIRÉE DE DANSE FÉVRIER**

THÈME: «Le rouge fait battre les coeurs» avec Estelle et Rock

QUAND: 09 février 2019 à partir de 20h

LIEU: Centre Aux Quatre Vents (563, rang 7)

COÛT: 7\$ membre et 8\$ non-membre

Apportez vos consommations!



## **Tournoi de carte de type «500» - 16 février 2019**

Pour informations et inscriptions contacter Diane Lacroix

GROUPE ENTRAIDE 819-845-2885

Centre au Quatre Vents (563, rang 7)



## **BOTTIN GARDIENNAGE**

Les jeunes intéressés à offrir leur service de garde d'enfants peuvent s'adresser au bureau municipal afin de figurer dans le bottin de gardiennage! Appelez au 819-845-7795 poste 3 pour en faire partie!

Jolianne Durand (819) 845-7318

Myriam Durand (819) 845-7318

Philippe Therrien (819)-845-3313

Marylie Therrien (819) 845-3313

Ely Côté (819) 200-6166

Samuel Gagnon (819) 845-5653

Christine Flaust (819) 845-7398

Guillaume Flaust (819) 845-7398

Catherine Flaust (819) 845-7398



## **VIACTIVE - GROUILLE AVANT QUE ÇA ROUILLE!**

La ViActive reprendra ses activités au centre Aux Quatre Vents (563, Rang 7)

De 9h45 à 10h45

Les jeudi à partir du 17 janvier 2019

Inscription et information 819 845-3373



# LOISIRS

## PLAISIRS D'HIVER 2019 — 08,09 et 16,17 Février

Venez vous amuser avec nous pendant les festivités des Plaisirs d'hiver 2019!

→ randonnée en raquette au clair de lune, feu de joie et collation!

→ tournoi de carte, jeux de type «500»

→ traditionnel sleigh ride

→ Soirée musicale (GRATUIT)

► activités familiales :

- feu de joie                      - glissade
- jeux gonflables                - tire sur neige
- hockey libre                     - promenade de voiture à cheval
- concours de sculpture sur neige



**ET PLUS ENCORE...**informations détaillées dans le journal de février!

Réservez vos journées pour jouer dehors!

Vous avez des idées ou désirez vous impliquer? Être bénévole?

Contactez-moi au 819-845-7795 poste 3

## Cours de danse country Jeudi soir

18h00 cours country débutant / 19h00 cours country intermédiaire

Je vous remercie et bonne et heureuse année

Nicole 819-437-1386



## NOUVEAUTÉ Cours de Zumba Fitness ® avec Virginie Fortin

Relève de Magali pour 2019. Je donne aussi des cours à St-François-Xavier et Windsor. Les cours se donneront les **lundis soirs à 19h** pour 2 sessions consécutives ; la première de 6 semaines et l'autre de 10 semaines.

Voici les détails :

Session **d'HIVER** (du 7 janvier au 11 février) → **40\$**

Session de **PRINTEMPS** (du 18 mars au 3 Juin) → **60\$**

Sauf Lundi de Pâques (22 avril 2019) et la fête des Patriotes (20 mai 2019)



Possibilité de cours à la carte sur demande / Minimum de 10 personnes pour la tenue du cours.

Pour plus d'info et réservation

Virginie Fortin 819-845-1059 virginie.fortin99@gmail.com

# Calendrier 2019



Municipalité de Saint-Claude: 295 route de l'Église

Municipalité: 819 845-7795

Bibliothèque: 819 845-3259

Reservation de salle: 819 845-2809

Ecocentre: 819 845-2544

## LÉGENDE

- Avant le 14 janvier: dépôt d'arbres de Noël appeler au bureau municipal: 819-845-7795 568, rue Gérard
- 11 mai : Collecte des Résidus Domestiques Dangereux (à l'écocentre)
- 18-19 mai : Ventes-débaras (gratuit)

- 3 juin: Collecte des gros rebus
- 23 septembre: Collecte des gros rebus

Collecte des plastiques agricoles

## Groupe ENTRAIDE

- 12 janvier: Soirée de danse
- 09 février: Soirée de danse
- 09 mars: Soirée de danse
- 13 avril: Soirée de danse
- 23 avril: AGA du groupe Entraide.
- 11 mai: Soirée de danse
- 08 juin: Souper du Vice-Président
- 25 août: Tournoi de pétanque et grosses poches
- 14 septembre: Portes ouvertes; souper / soirée
- 12 octobre: Soirée de danse
- 27 octobre: Gala folklorique
- 9 novembre: Soirée de danse
- 14 décembre: Soirée de danse

## Événements

- 16-17 février : Plaisirs d'hiver
- 18 mai: Journée de l'arbre
- 8 juin: Fête de la pêche
- 24-25 août: Fête foraine
- 19 octobre: Bison en fête
- 30 novembre: Journée loisirs
- 15 décembre: Fête de Noël et des nouveau-nés

### JANVIER

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

### FÉVRIER

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28		

### MARS

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

### AVRIL

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

### MAI

D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

### JUIN

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

### JUILLET

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

### AOÛT

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

### SEPTEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

### OCTOBRE

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

### NOVEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	

### DÉCEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		



Collecte de récupération BAC BLEU



Collecte des ordures BAC VERT



Collecte matières organiques BAC BRUN



Séance du conseil municipal (zoh)